

13 rue du Parc
68124 Logelbach

Tél : 03 89 27 27 17
Fax : 0389 27 27 17
Mail :
hamid.hihi@wanadoo.fr

Contact : Abdelhamid HIHI
(Président)



LICRA - Colmar



Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme Section de Colmar

C'est en 1927 que la LICRA fut créée à Paris quand, autour de l'écrivain Bernard Lecache, des personnalités telles que Léon Blum, Edouard Herriot, Albert Einstein, Joseph Kessel, Romain Rolland se réunirent pour fonder ce qui s'appela d'abord la Ligue contre les pogroms. Ils voulaient alors alerter l'opinion internationale sur les crimes dont les Juifs étaient les victimes en Europe Centrale. Puis des femmes et des hommes, se situant au-dessus des partis, des confessions et des systèmes politiques ont rejoint les rangs de la LICRA pour défendre leur idée : lutter contre la haine raciale et l'intolérance pour la paix entre les hommes et les peuples.

→ Missions générales

- ▶ Mise en œuvre d'actions tendant à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toutes formes de discriminations

→ Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- ▶ Tous les domaines de la vie quotidienne : Emploi, Logement, Santé, Education, Accès aux biens et aux services (par exemple : accès aux loisirs, aux services publics, aux services bancaires...).

→ Modes d'intervention

▶ Informer, Orienter

- ▶ Informer généralement sur les discriminations
- ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation
- ▶ Orienter vers la ou les structures (en particulier vers la Section de Mulhouse, qui bénéficie d'un avocat) la plus adaptée à la demande de la personne
- ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou une action en justice (par exemple, un recours devant le Conseil des Prud'hommes, recours devant le juge pénal...)

▶ Accompagner juridiquement

- ▶ Aider à saisir les autorités compétentes (par exemple : tribunaux, Halde, Inspection du travail, Procureur de la République...) c'est-à-dire aider les personnes à reformuler leur question en termes de droit, les aider à qualifier les faits et les aider à rédiger un courrier (par l'intermédiaire d'un écrivain public, ou en les orientant vers un écrivain public).
- ▶ Aider à la constitution du dossier dans le cadre de la procédure engagée pour rassembler l'ensemble des pièces, pour aider à rassembler les preuves
- ▶ Se constituer partie civile au côté de la victime, au nom de l'association

→ Zone géographique d'intervention

- ▶ Territoire du Haut-Rhin, en particulier sur le Centre Alsace, Colmar et environ.

→ Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public

→ Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone ou par écrit (via un courrier postal ou électronique)
- ▶ Entretien sur rendez-vous uniquement

→ A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite

→ Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Participation à la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté) du Haut-Rhin
- ▶ Action d'information et de sensibilisation
- ▶ Organisation de débats publics
- ▶ Intervention dans les milieux scolaires.

